

## Mathilde de Garlande



1150 - 16 mars 1224

Fondatrice de l'Abbaye de Port Royal

Mère de Bouchard 1er (1205-1226), chevalier Seigneur de Marly (Seine-et-Oise), de Magny l'Essart [Magny-les-Hameaux], Montreuil-Bonin (Poitou), Picanville, Laissac et Saint-Martin (Languedoc).

Mathilde de Garlande fonda, en 1204, l'abbaye de Port-Royal avec l'aide de l'Evêque de Paris (Eude de Sully) et les fonds fournis par son époux, Matthieu de Marly, parti en croisade. Elle fonda une communauté religieuse féminine située en " Porrois " (marécages/broussailles) dans le vallon humide du Rhodon. En construction de 1207 à 1216. En 1230, une église est ajoutée par l'architecte de la Cathédrale d'Amiens, Robert de Luzarche. Le site est ensuite dédié à la Vierge Marie. En 1214 l'abbaye passe sous l'ordre des Cîteau. En 1240 elle devient Notre Dame de Port-Royal.

Le portrait de Mathilde de Garlande est visible au Musée National des Granges de Port-Royal. Pour avoir plus d'informations sur Mathilde de Garlande ou sur l'histoire Magny-les-Hameaux, à cette époque, vous pouvez visiter le [Musée National des Granges de Port-Royal](#) ou bien encore vous reporter à la monographie "Magny-les-Hameaux, des origines à 1900".

### Infos pratiques

La fondation du monastère de Port-Royal, situé à six lieues environ de Paris au couchant, proche de Chevreuse, remonte à l'année 1204. Mathieu 1er De Montmorenci-Marli étant parti en 1202 pour la quatrième croisade prêchée deux ans auparavant par Foulques De Neuilly, Mathilde De Garlande son épouse, de concert avec Eudes De Sully, évêque de Paris, eut l'idée de cette fondation, à l'intention du salut et de l'heureux retour de son époux ; celui-ci avait désigné, en partant, une somme de *quinze livres* de rente à prendre sur ses revenus pour être appliquée à des oeuvres pieuses. Le lieu, le pays où l'on bâtit le monastère et l'église, se trouve, dans les plus anciennes chartes, appelé en général du nom de *Porrois*. On disait que cette église, ce monastère nouveau, étaient *sis en Porrois*. La première charte où l'on trouve d'abord et où l'on voit poindre le nom du Port-Royal (*de portu regio*) est de 1216, c'est-à-dire de douze ans après la fondation, et quand on cherchait déjà peut-être un sens illustre à un nom qui probablement venait de source plus vulgaire.